

Arrêté préfectoral N°DDPP-IC-2017-08-23 du 29 août 2017

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE LE VERSOUD

du 25 septembre 2017 au 10 octobre 2017 inclus

concernant la demande présentée par la société MECANO GRAVURE MGC

NATURE DU PROJET : création d'un atelier de traitement de surface

Pour connaître le détail des activités exercées vous pouvez consulter le dossier, comprenant une étude d'incidence environnementale et la décision de l'autorité environnementale après l'examen au cas par cas.

EMPLACEMENT DU PROJET : zone d'activité économique de « La Grande Ile » - 451 rue Youri Gagarine - commune de LE VERSOUD

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de l'enquête d'une durée de 16 jours, du 25 septembre 2017 au 10 octobre 2017 inclus :

- en mairie de LE VERSOUD, sur support papier et sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie,
- sur le site internet des services de l'État en Isère : www.isere.gouv.fr

PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR, Monsieur Yves DE BON, ingénieur TPE à la retraite :

Le commissaire-enquêteur recevra les observations et propositions orales ou écrites du public en mairie de LE VERSOUD, aux jours et heures suivants :

- lundi 25 septembre 2017 de 9 h à 12 h
- mercredi 4 octobre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30
- mardi 10 octobre 2017 de 14 h 30 à 17 h 30

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront également formuler leurs observations :

- sur le registre d'enquête déposé en mairie de LE VERSOUD,
- par lettre, à l'attention de M. le commissaire-enquêteur, adressée à la mairie de LE VERSOUD,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-ic@isere.gouv.fr.

Les observations transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère dans les meilleurs délais.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de M. Jean-Pierre SERRE, directeur général de la société MECANO GRAVURE MGC (adresse administrative : 10 chemin des Prèles – 38240 MEYLAN - tél : 04.76.61.02.80), ainsi qu'auprès du service installations classées de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) située 22 avenue Doyen Louis Weil à Grenoble (tél : 04.56.59.49.68) ou consultée sur le site internet des services de l'État en Isère.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la DDPP.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés à la DDPP – service installations classées, à la mairie de LE VERSOUD et sur le site internet des services de l'État en Isère, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de cette enquête est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. L'autorité compétente pour prendre la décision est le préfet de l'Isère.